

23 juin 2013

REGLEMENT PARTICULIER

LE MOTO CLUB CLOYSIEN : organise un Moto Cross National

DATE : 23 juin 2013

DESCRIPTION DU TERRAIN : La Galloire à Cloyes sur le Loir - 28 220

LONGUEUR : 1405 mètres, **LARGEUR** : 6 mètres à 7 mètres

NOMBRE DE CONCURENTS ADMIS SUR LA PISTE : 40 solos.

CLASSES ADMISES :

National B Trophée 125 cc – 2 temps à 650 cc – 4 temps dès 13 ans – NCB ou NJ3
National A+B 125 cc – 2 temps à 650 cc – 4 temps dès 13 ans – NCA , NCB et NJ3
Championnat de Ligue du Centre 125cc-de 13ans-NJ3 ou NCA ou inter
Trophée de France zone Nord 125ccà650cc
Argent de 40 à 49 ans
Or de 50 à 59 ans
Vermeil au delà de 60ans

ENGAGEMENTS : Dès la parution du Calendrier ligue et F.F.M

DROIT D'ENGAGEMENT :

30 euros dont 10 euros seront reversés à la ligue pour les transpondeurs, en Catégorie A+B non remboursés
33 euros dont 10 euros seront reversés à la ligue pour les transpondeurs en catégorie 125 CC non remboursés
Les coureurs en catégorie « National A+B » devront retourner leur bulletin au plus tard 14 jours avant l'épreuve accompagné d'un droit d'engagement à l'ordre du Club organisateur.
Les coureurs du Championnat de ligue 125 CC devront retourner leur bulletin d'engagement à la ligue du Centre 14 jours minimum avant l'épreuve.

CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE : Le samedi 22 juin 2013 de 16 heures à 18 heures 30
Le dimanche 23 juin 2013 de 7 heures à 8 heures

ENTRAINEMENT : Le dimanche 23 juin 2013 de 8 heures 30 à 11 heures 30

COURSES :

Tous les pilotes devront être en parc d'attente 5 minutes avant chaque départ

PARC COUREURS :

Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur.
Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques (bidon PVC proscrits).
Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.
Les mini motos et les vélos sont interdites dans l'enceinte de la manifestation.
Toute infraction engage la responsabilité du pilote.
Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant , pendant et après la course ainsi que de son matériel.

CLASSEMENT :

Suivant le barème F.F.M championnats de France. Le vainqueur sera le pilote ayant le plus grand nombre de points au total des manches disputées pour la catégorie considérée. En cas d'ex æquo, c'est le classement de la dernière manche qui départagera les pilotes.

RECLAMATIONS :

Elle devra être soumise au Directeur de course dans la demie heure qui suit la proclamation des résultats accompagnée d'un chèque de 75 Euros.

REMISE DES PRIX : à 19 heures

ASSURANCE : Conformément à la législation en vigueur : Allianz

SERVICE DE SECURITE :

Est assuré par Monsieur le Docteur CAUVIN, Médecin généraliste à CLOYES SUR LE LOIR, par les Ambulances de CLOYES, et par les secouristes de la Protection civile de CHATEAUDUN.

DIRECTEUR DE COURSE : DUTERTRES JLOUP 072608

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT : CHEVEREAU Michel - ODC 006694

COMMISSAIRES TECHNIQUES : FEL PATRICE – OCT 204888
THOUSEAU Serge – OCT 128373
ROBICHON Bernard – OCT 118374

DELEGUE TROPHÉE DE FRANCE ZONE NORD : CARTEAU Stéphane

DELEGUE CHAMPIONNAT DE LIGUE DU CENTRE 125 CC : GALLOU Christian ODC049090

COMMISSAIRES SPORTIFS : DAUVOIS Max ODC 007901
DION Denis ODC 056813
GERAY Claude ODC 011388
DELEGUE 125CC
GALLOU Christian ODC049090

TRANSPONDEURS : PELLOILE Jean Luc OCT 077808 et LALOUP Isabelle

PARC D'ATTENTE : PELLOILLE Jean Michel : ODC 054186

CHRONOMETRAGE : ROBLIN Jacques OCD021065 CHEVEREAU Janine ODC006691
JAMET Lydia chronométrage 250604

COMMISSAIRES DE PISTE :

Responsable : GAUTHIER François – OCP 104634

Commissaires : , THOUSEAU Dominique – OCP 073147, COLIN Dominique – OCP 114807, LAPLACE Loic OCP024791 ROQUAIN Philippe OCP130241, FOURNIER Gérard OCP 234808 – DUCHESNE Jean Luc OCP 073714 - et les commissaires des clubs voisins.

Les prescriptions de l'annexe D de la F.F.M, sont applicable à cette épreuve.

FAIT A MONTIGNY

LE PRESIDENT

